

DEPARTEMENT DU
LOIRET
ARROND. DE
MONTARGIS
CANTON ET COMMUNE
DE
CHALETTE SUR LOING

REPUBLIQUE FRANCAISE

Extrait du Registre des

DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION : 5 avril 2024

DATE DE PUBLICATION : 15 avril 2024

L'an deux mille vingt-trois, le douze avril 2024, à 18h00, les membres du CONSEIL MUNICIPAL se sont réunis en séance publique dans la salle ordinaire des séances, sur convocation adressée par le Maire conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : M. DEMAUMONT – Mme HEUGUES – M. RAMBAUD – Mme PHESOR - M. ÖZTÜRK – Mme PASCAUD – M. MALGHI - Mme BRANDON – M. KHALID - Mme RASAMOELY - M. BARAY – Mme MANAÏ-AHMADI - Mme SOW – Mme CAYOUX - M. JOLIVET – Mme HENRY- M. OREN – Mme PATUREAU - M. RENOUF – M. TOUANE – Mme LAMA – M. FAURE – M. GUEDJ - Mme DURAND - Mme LOISEAU – M. BALABAN - Mme PRIEUX

ABSENTS ET EXCUSES AYANT DONNE POUVOIR RESPECTIVEMENT :

- M. BA à M. KHALID
- Mme BAYRAM à Mme HEUGUES
- M. TAVARES à M. DEMAUMONT
- Mme TORRES à M. RAMBAUD
- M. CHRISTODOULOU à Mme LAMA
- Mme PERIERS à M. FAURE

SECRETAIRE DE SEANCE :

- Mme PATUREAU

OBJET :
Vote des subventions attribuées sans conditions aux associations pour l'exercice 2024

CHALETTE SUR LOING Conseil du 12 avril 2024

OBJET :
Vote des subventions attribuées sans conditions aux associations pour l'exercice 2024

Directeur de secteur : L. VANDENBUSSCHE

Service : SPC

Affaire suivie par : B. MANJIKOFF

Monsieur le Maire : Il est proposé d'adopter le montant total de 82 801 euros au titre des subventions à verser sans condition à diverses associations locales pour l'exercice 2024.

Le montant correspond aux choix effectués par les différentes commissions et est réparti conformément au tableau ci-annexé.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

ENTENDU les explications du rapporteur ;

VU l'article L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

APRES EN AVOIR DELIBERE

VOTE les subventions attribuées sans conditions aux associations pour l'exercice 2024 pour un montant global 82 801 euros selon le tableau ci-annexé.

Nombre de membres en exercice	33	
Nombre de membres présents ou représentés	33	
Votes pour	25	
Ne prend pas part au vote	3	- M. Touane - M. Baray - Mme Patureau
Votes contre	0	
Abstentions	5	- Mme Lama et son pouvoir, - Mme Prioux - M. Jolivet - M. Balaban

Le Maire, soussigné,

** certifie que la convocation du CONSEIL MUNICIPAL et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux articles L 2121.10 et L 2121.12 du CGCT,*

** certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter du*

** informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délais de 2 mois à compter de la date de sa publication.*

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,

Franck DEMAUMONT.

